

Motion de Mmes Sophie Christen, Diane Demierre, MM. Jean-Marc Froidevaux et Mark Muller: «SIP: un investissement pour l'emploi?»

(renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal
lors de la séance du 11 octobre 2000)

MOTION

Considérant:

- que le Conseil administratif, dans son rapport complémentaire à l'attention de la commission des finances chargée d'examiner la proposition N° 134 concernant l'achat des locaux de la Société d'instruments de physique (SIP), avenue de Châtelaine, indiquait:
 - «La Ville de Genève souhaite apporter un soutien efficace et temporaire à des entreprises en cours de création (pépinière d'entreprises).
 - »Après consultation de différents responsables privés et publics, il semble que, durant la phase de création, les entreprises naissantes ont généralement besoin d'une surface de 30 à 50 m², d'une permanence téléphonique et de la possibilité d'utiliser une salle de réunion.
 - »Par ailleurs, il apparaît que la mixité des activités sur un même site est considérée comme un apport positif et qu'elle contribue favorablement au développement de coopérations utiles entre les divers types d'entreprises.
 - »Quant à la gestion d'un ensemble de locaux industriels, artisanaux, artistiques, commerciaux et administratifs de cette importance, elle rendra nécessaire la création d'une structure de gestion appropriée par la Ville de Genève ou la délégation de cette responsabilité à un organisme spécialisé»;
- qu'à l'évidence les locaux sont occupés, mais qu'ils ne constituent pas une pépinière d'entreprises;
- qu'ils ne revendiquent apparemment guère d'être porteurs de projets innovateurs ou générateurs d'emplois;
- que cela est particulièrement vrai pour les locaux utilisés comme dépôts sans valeur ajoutée par la Ville de Genève.

Il est observé en particulier que, si la Ville de Genève s'est réservé l'option de loger dans ces locaux des artisans déjà établis, c'est constamment par le vocable «pépinière d'entreprises» que le Conseil administratif présente et justifie l'investissement de 14,9 millions qu'a représenté l'acquisition des locaux de la SIP;

- qu'il y a lieu en conséquence de réaliser ladite pépinière, au besoin, comme le proposait le Conseil administratif, en déléguant la gestion du site à un tiers spécialisé, par exemple les HES (Hautes écoles spécialisées) et/ou l'Université,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à définir dans un délai de trois mois le concept de pépinière d'entreprises et de faire une proposition chiffrée de coût de fonctionnement d'une telle pépinière;
- à faire une proposition de gestion, déléguée ou autonome, de gestion de la future pépinière d'entreprises;
- à examiner toute proposition de relogement des activités propres de la Ville de Genève sises dans les anciens locaux de la SIP.